

Quatre mois après les émeutes, le gouvernement dévoile des nouvelles mesures et affiche une image de fermeté

Malgré quelques nouveautés sur la justice des mineurs et la responsabilisation des parents, les mesures annoncées par la première ministre, Elisabeth Borne, sont pour certaines des redites, pour d'autres de simples pistes de réflexion.

Le Monde, par Antoine Albertini, Solène Cordier, Louise Couvelaire, Abel Mestre et Eléa Pommiers, le 26 octobre 2023

Le partenariat entre la justice et l'armée sera également « renforcé » pour développer les classes de défense dans les centres éducatifs fermés, la réalisation de travaux d'intérêt général au sein d'unités militaires et les dispositifs d'encadrement militaire.

La possibilité de bannir les mineurs des réseaux sociaux pour une période allant jusqu'à six mois, évoquée par le garde des sceaux, figure déjà dans le projet de loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, porté par le ministre chargé de la transition numérique et des télécommunications, Jean-Noël Barrot, et adopté, le 17 octobre, à l'Assemblée nationale.

Concernant les parents, six mesures relevant du droit pénal et du droit civil concrétisent le tour de vis. Parmi elles, une peine complémentaire de travaux d'intérêt général pourra être prononcée en cas de soustraction d'un parent à ses obligations légales envers un mineur. Une contribution citoyenne familiale éducative est également mise en place. Il s'agit d'une somme d'argent (entre 100 et 500 euros) à la charge du mineur et de ses parents à verser au profit d'une association d'aide aux victimes ou à un fonds d'indemnisation. Le non-engagement des poursuites sera subordonné au paiement de cette somme. L'amende en cas de non-respect du couvre-feu sera aussi multipliée par cinq, soit jusqu'à 750 euros.

Côté justice civile, la loi devrait être modifiée afin de s'assurer que le père et la mère soient solidairement responsables des dommages causés par leur enfant et éviter que la charge ne repose exclusivement sur le parent chez lequel l'enfant vit – la mère le plus souvent.

Un arrière-goût de déjà-vu et d'inachevé

A ce sujet, Aurore Bergé, ministre des solidarités et des familles, a plaidé pour « une refondation de la politique de soutien à la parentalité ». Cette dernière s'appuiera sur les travaux d'une nouvelle commission rassemblant des experts de l'enfance, de l'adolescence et de la parentalité, qui sera installée le 20 novembre. Sa mission : formuler des préconisations à la fin du premier trimestre 2024. Outre cette instance, imaginée sur le modèle de la commission Cyrulnik des « 1 000 premiers jours » de l'enfant – dont de nombreuses recommandations, présentées en septembre 2020, sont restées lettre morte –,

Aurore Bergé engagera « un tour de France de la parentalité » pour identifier les actions à mettre en place.

En matière de sécurité, les annonces portées par la première ministre ont un arrière-goût de déjà-vu. Et d'inachevé. Lancée par le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, en 2021, l'idée d'une « force d'action républicaine » associant forces de police ou de gendarmerie, bailleurs sociaux, services de voirie, acteurs du monde social, mais aussi fonctionnaires du trésor ou magistrats, a été formulée à plusieurs reprises par le président de la République en personne, sans véritable commencement d'exécution jusqu'ici. La même mesure figurait dans son programme de campagne en 2022. Ironie du sort, Emmanuel Macron avait une nouvelle fois évoqué la création de cette force d'action républicaine la veille de la mort de Nahel M. Elle devrait être déployée avant la fin de l'année à Besançon, à Maubeuge (Nord) et à Valence.

L'idée de confier des pouvoirs accrus aux polices municipales n'est pas non plus nouvelle. Celles-ci connaissent une expansion sans précédent et représentent désormais, selon un rapport parlementaire datant du mois de juillet, « un peu plus de 10 % des forces de sécurité intérieure, soit 25 466 agents en 2021 contre 19 370 en 2010 ». Souhaitant inscrire le renforcement des prérogatives des policiers municipaux dans un « continuum de sécurité », Elisabeth Borne a proposé aux communes volontaires de « donner la possibilité aux polices municipales d'accomplir certains actes de police judiciaire », en lien avec les parquets.

Quels actes ? La première ministre a promis le lancement d'une concertation en vue d'un « prochain projet de loi ». Mais elle doit d'ores et déjà compter sur l'hostilité d'une partie de la profession, engagée dans un processus de négociation avec la Place Beauvau sur une revalorisation des rémunérations et des retraites.

Sitôt cette annonce rendue publique, le Syndicat de défense des policiers municipaux a ainsi vivement regretté « que Matignon n'ait pas eu la décence d'attendre la fin des négociations sociales (...). Pour la majorité des policiers municipaux, toute nouvelle responsabilité, prérogative et charge de travail, ainsi que tout chantier s'y rapportant sera rejeté sans discussion, tant que le volet social n'aura pas été traité ».

Montée en charge du service national universel

Sans grande surprise, Elisabeth Borne a également annoncé la présentation d'un plan national de lutte contre le trafic de stupéfiants, sans davantage de précisions quant à son contenu et à son calendrier, tous deux renvoyés au même délai, c'est-à-dire « prochainement ». Rien non plus sur le rapport entre la police et la population. « Des travaux se poursuivent au ministère de l'intérieur », s'est contenté de répondre Matignon.

En matière éducative, les mesures présentées par Elisabeth Borne se cantonnent à quelques dispositions déjà égrenées ces derniers mois par le gouvernement, y compris avant les émeutes de fin juin-début juillet. Pour « éviter le décrochage scolaire », la cheffe du gouvernement a cité l'objectif de la « reconquête du mois de juin », et rappelé le projet énoncé fin août par Emmanuel Macron d'étendre le dispositif existant des stages de réussite, consistant à accueillir des élèves à la fin du mois d'août pour reprendre, en petits groupes, quelques fondamentaux en amont de la rentrée scolaire.

L'augmentation de trente minutes à une heure du volume horaire hebdomadaire consacré à l'enseignement moral et civique dans les emplois du temps au collège, annoncée avant les émeutes, a aussi été évoquée par la première ministre, tout comme la montée en charge du service national universel. Seule mesure jusqu'ici inconnue : la possibilité d'une prise en charge totale des frais d'internat pour les élèves boursiers, dont aucun détail n'a encore filtré.

Une deuxième séquence consacrée à la politique de la ville est attendue vendredi 27 octobre. A l'issue d'un conseil interministériel des villes, qui se tiendra à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), Elisabeth Borne devrait annoncer des mesures plus « sociales » destinées à « combattre les inégalités », dit-on à Matignon, et « faire nation », comme l'a déclaré Emmanuel Macron à plusieurs reprises. Maintes fois reporté, le conseil interministériel des villes devrait aborder la question spécifique des quartiers populaires et des dispositifs qui seront renforcés ou lancés, notamment en matière d'éducation et de logement.

Antoine Albertini, Solène Cordier, Louise Couvelaire, Abel Mestre et Eléa Pommiers